

MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT



AUTORISATION D'ETABLISSEMENT

No 106288

Conformément aux dispositions de la loi d'établissement du 28 décembre 1988, telle que modifiée, ainsi qu'à ses règlements grand-ducaux d'exécution,

GANN FRIEDHELM

né(e) à **REIMSBACH** le **21.12.1952**

de nationalité **ALLEMANDE**

est autorisé(e) à exercer au **GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

en qualité de **ARTISAN** l'activité suivante:

PAYSAGISTE-PEPINIERISTE. - ENTREPRENEUR DE TERRASSEMENT, D'EXCAVATION DE TERRAINS. - (PRESTATAIRE DE SERVICES).

La présente cessera d'être valable trois mois à partir du moment où l'intéressé(e) devient salarié(e) à titre principal.

La présente autorisation est personnelle et peut être retirée à tout moment. **Elle ne dispense pas de l'obtention des autorisations à délivrer par d'autres autorités.**

Luxembourg, le 21 décembre 2004

Pour le Ministre des Classes Moyennes,
du Tourisme et du Logement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Schuller'.

Christian SCHULLER

Attaché de Gouvernement 1er en rang

